



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Points 100 et 163 de l'ordre du jour

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés

Lettre datée du 3 décembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur les observations finales du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (E/C.12/1/Add.104, 26 novembre 2004) relatives au deuxième rapport périodique de l'Azerbaïdjan sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les 22 motifs de préoccupation énumérés dans ce rapport révèlent la nature véritable des politiques discriminatoires passées et présentes pratiquées par l'Azerbaïdjan à l'égard des minorités ethniques.

Au paragraphe 15 du rapport, le Comité se dit troublé par la discrimination de fait qui continue d'être exercée à l'encontre des ressortissants étrangers, des minorités ethniques et des apatrides.

Au paragraphe 28, il juge préoccupante l'occupation illégale de logements appartenant à des Arméniens et à d'autres membres de minorités ethniques.

Au paragraphe 54, dans la partie consacrée aux suggestions et aux recommandations, il est recommandé à l'État partie de prendre des mesures correctives pour garantir un dédommagement adéquat ou un logement de remplacement aux Arméniens et aux autres membres de minorités ethniques dont les logements sont illégalement occupés par des réfugiés et des personnes déplacées, conformément aux lignes directrices adoptées par le Comité et à son observation générale n° 7.

Ce rapport, établi par un organe d'experts indépendants, met une fois de plus en évidence l'hypocrisie de la démarche entreprise récemment par l'Azerbaïdjan qui, arguant d'un caractère « d'urgence », s'efforce de détourner l'attention de la communauté internationale de sa propre politique diffamatoire de discrimination à



l'encontre des minorités ethniques, qui est une violation grossière des normes internationalement reconnues.

La République d'Arménie a expliqué aux États Membres des Nations Unies que selon elle, en présentant la question des prétendues « activités de colonies illégales », l'Azerbaïdjan essaie de faire oublier sa propre politique de réinstallations. Les propriétés abandonnées par les centaines de milliers d'Arméniens massacrés ou expulsés d'Azerbaïdjan entre 1988 et 1992 ont été officiellement confisquées (sans dédommagement d'aucune sorte) par décret spécial du Président de l'Azerbaïdjan. Il s'agissait de logements situés non seulement dans la capitale, Bakou, dans les villes de Kirovabad (Ganja) et de Soumgaït, et dans d'autres endroits où vivaient concentrées d'importantes communautés arméniennes, mais aussi dans la zone de conflit elle-même, c'est-à-dire les districts du Chahoumian, du Getashen et de Martakert (nord).

En particulier, par décret présidentiel du 22 août 2001, le Comité d'État azerbaïdjanais pour les réfugiés et les personnes déplacées a été chargé d'organiser l'installation des réfugiés dans les régions du Chahoumian et du Getashen, qui n'étaient auparavant peuplées que d'Arméniens. Par ce même décret, le Fonds national pétrolier a alloué 83 milliards de manats (environ 18 millions de dollars des États-Unis) pour la réinstallation dans les régions du Chahoumian et du Getashen d'Azéris qui, pendant les 14 années précédentes, avaient vécu essentiellement à Bakou et à Ganja. En outre, feu le Président de l'Azerbaïdjan, Heydar Aliyev, avait lui-même assisté à la cérémonie officielle organisée à l'occasion de la réinstallation de quelque 1 000 familles azéries dans les villages de Chahoumian et Verinchen, auparavant peuplés d'Arméniens (quotidien *Ekho*, 10 et 14 septembre 2004). Au moment de la visite du Président, 140 maisons avaient déjà été construites et 222 étaient en cours de construction. L'Azerbaïdjan est même allé jusqu'à renommer « Gyulistan » la région du Chahoumian, et les Azéris appellent déjà les villages de Chahoumian et de Verinchen « Achaghi Agjakend » et « Yukhari Agjakend ». On a là, manifestement, la suite de la politique de nettoyage ethnique lancée par le Gouvernement azerbaïdjanais à l'encontre de la population arménienne de ces régions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 100 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Armen **Martirosyan**